

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Géraldine PINSON LERAY, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 07/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 14
REPRÉSENTÉS : 3
EXCUSÉS : 1
ABSENTS : 1
VOTANTS : 17

PRÉSENTS : Mme PINSON LERAY Géraldine, Maire, M. AMOSSÉ David, Mme CLAVIER Hélène, M. CROCHARD Daniel, M. DEFEBVRE Alexandre, M. GAIGÉARD Dominique, M. LUCAS David, Mme MATHÉLIER MONNIER Rozane, Mme PERRIGAUD Véronique, M. POUPARD Dominique, M. PROVOST Dominique, Mme ROMÉ Lise, Mme SALMON Karen, M. TISSOT Yves.

REPRÉSENTÉS : M. Baptiste GRATON (*pouvoir à M. AMOSSÉ David*), Mme MARTIN Claudia (*pouvoir à Mme PINSON-LERAY Géraldine*), Mme TESSIER Brigitte (*pouvoir à M. CROCHARD Daniel*),

EXCUSÉS : Mme HATON Christèle

ABSENTS : Mme TEMPLÉ Noémie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. AMOSSÉ David

2026_42 – Mise à disposition d'un local communal à l'association « L'Étoile Cycliste du Don » et autorisation de signature d'une convention

Madame le Maire rappelle que l'association « L'Étoile Cycliste du Don » occupait jusqu'à l'année dernière, sans convention formalisée, le garage situé au sein de la Maison d'Assistantes Maternelles.

Elle rappelle également que, par délibération du Conseil municipal n°2025_35 en date du 12 septembre 2025, ce garage a été repris afin d'être intégré aux espaces utilisés dans le cadre de l'activité professionnelle des assistantes maternelles, permettant notamment l'ouverture de quatre places supplémentaires au sein de la Maison d'Assistantes Maternelles.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités dans de bonnes conditions, plusieurs solutions de relogement ont été étudiées par la Commune en concertation avec les représentants de l'association.

Un local communal d'environ 25 m², situé au sous-sol de la salle municipale, a ainsi été identifié pour répondre aux besoins de stockage de matériel et d'organisation de l'association.

Des travaux d'aménagement, notamment liés à l'accès au local et à l'alimentation électrique, sont actuellement en cours d'achèvement par la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De mettre ce local à disposition de l'association « L'Étoile Cycliste du Don » à titre gratuit ;
- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition correspondante ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit du local communal situé au sous-sol de la salle municipale au profit de l'association « L'Étoile Cycliste du Don » ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 20 mai 2026

Le Maire,
Géraldine PINSON LERAY



Le Secrétaire de séance,
David AMOSSÉ



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **20 MAI 2026**
- la transmission au contrôle de légalité le **20 MAI 2026**